Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 102 (1966)

Heft: 8

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

MONTREUX 4 MARS 1966 CIIe ANNÉE No 8

Dieu Humanité Patrie

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Réd. resp. : Educateur, J.-P. ROCHAT, Direction des écoles primaires, Montreux, Bulletin, G. WILLEMIN, Case postale 3, 1200 Genève-Cornavin
Administration, abonnements et annonces : IMPRIMERIE CORBAZ S.A., 1820 Montreux, Avenue des Planches 22, téléphone 62 47 62, Ch. p. 18-379
PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL: SUISSE FR. 20.-; ÉTRANGER FR. 24.- - SUPPLÉMENT TRIMESTRIEL : BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

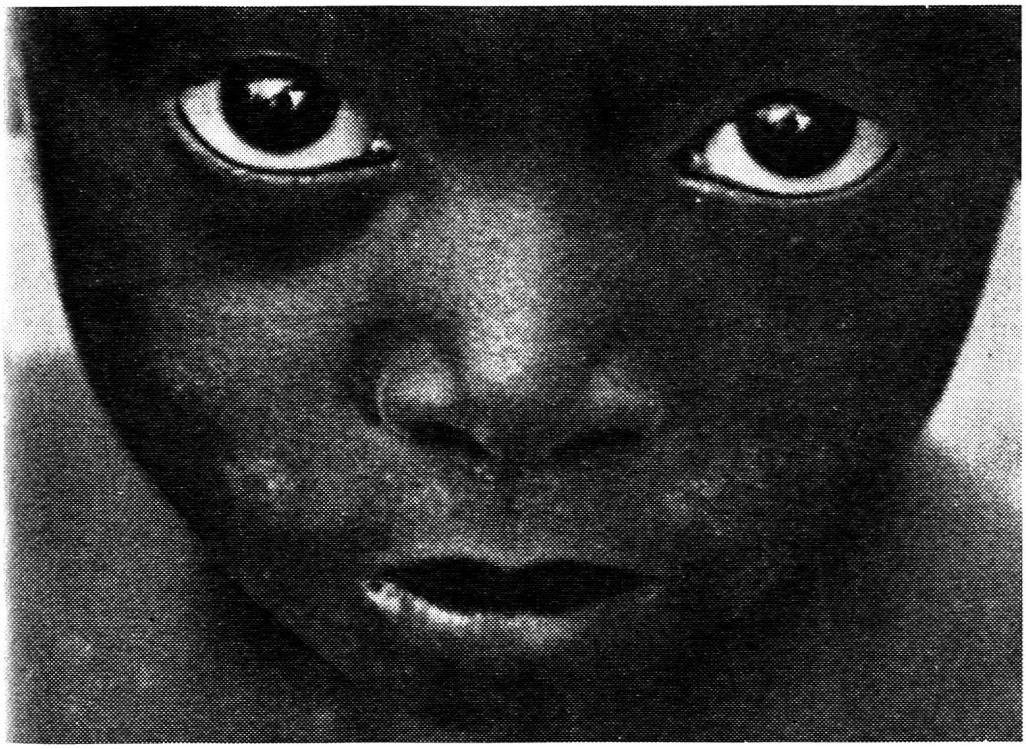

LA FAIM DES GOSSES

La lutte contre la faim dans le monde concerne tous les chrétiens, tous ceux qui prennent au sérieux l'existence et les besoins de leur prochain.

Cette année, la collecte de l'Aide suisse à l'étranger est placée sous le signe de la faim et des ravages que la faim exerce parmi nos frères des pays en voie de développement ; cette initiative mérite notre énergique appui ; nous avons adressé un appel dans ce sens aux églises de notre appartenance.

« En vérité, je vous le dis, ce que vous aurez fait à l'un des plus misérables de mes frères, c'est à moi que vous l'aurez fait », ainsi parle le Seigneur.

Fédération des Eglises évangéliques de Suisse

Le Comité.

Collecte de l'Aide suisse à l'étranger - Compte de chèques postaux Lausanne 10-1533 - du 20 février au 20 mars.

SI NOUS ÉTIONS DANS UN VILLAGE DE 1000 HABITANTS...

A l'heure actuelle, notre globe est peuplé de 3,2 milliards d'êtres humains, et en l'an 2000, la population mondiale dépassera vraisemblablement les 6 milliards. Or nous avons déjà de la peine à concevoir cette masse de 3,2 milliards d'hommes. Pour simplifier quelques problèmes mondiaux, notre collègue Koch (Düsseldorf) a reporté les conditions de vie de l'ensemble du globe à l'échelle d'un village de 1000 habitants. A quoi ressemble cette agglomération d'un millier d'habitants représentant le monde ?

— *303 personnes seulement ont la même pigmentation que nous, mais 697 concitoyens ont une autre couleur.*

— *Environ 300 voisins et voisines ne savent ni lire ni écrire. Cela représente plus de la moitié des adultes de notre village.*

— *290 personnes seulement professent la religion chrétienne, tandis que 710 appartiennent à d'autres religions, à l'islamisme, à l'hindouisme, au bouddhisme, etc.*

— *Nous figurons parmi les 200 habitants du village qui trouvent tout naturel que 80 % de toutes les marchandises exposées dans les vitrines nous appartiennent, tandis que nos 800 voisins doivent se contenter des 20 % restants.*

— *340 habitants seulement de notre village peuvent manger à leur faim tous les jours. Parmi eux il y a toi et moi !*

— *Mais 660 voisins — hommes, femmes et enfants — sont manifestement sous-alimentés, beaucoup sont près de mourir de faim et chaque mois un ou deux de nos semblables meurent de faim dans notre village.* (Extrait du Journal « Die Bayerische Schule », Munich 1965, N° 6).

La **PHOTOGRAPHIE** est une réminiscence
Des plus belles heures de l'existence.

Appareils et conseils chez votre **SPÉCIALISTE**

R. Schnell & Cie

Place St-François 4, Lausanne

PHOTO
PROJECTION
CINÉ

Magasin et bureau Beau-Séjour

POMPES OFFICIELLES
FUNÈBRES DE LA VILLE DE LAUSANNE

8, Beau-Séjour

Tél. permanent 22 42 54 Transports Suisse et étranger

Concessionnaire de la Société Vaudoise de Crémation

Société vaudoise et romande de Secours mutuels

COLLECTIVITÉ SPV

La caisse-maladie qui garantit actuellement plus de 1400 membres de la SPV avec conjoints et enfants.

Elle assure : les frais médicaux et pharmaceutiques ; une indemnité spéciale pour séjour en clinique ; une indemnité journalière différée payable pendant 720 jours à partir du moment où le salaire n'est plus payé par l'employeur. Combinaison maladie-accidents-tuberculose, polio, etc.

Demandez sans tarder tous renseignements à

M. F. PETIT, RUE GOTTETTAZ 16, 1012 LAUSANNE, TÉL. 23 85 90

Alder & Eisenhut AG

Fabrique d'engins et appareils de gymnastique, de sport et de jeux

KOSNACHT-ZÜRICH
Tél. (051) 90 09 05

Fabrique **Ebnat-Kappel**

Nos fabrications sont conçues sur les exigences de la nouvelle école de gymnastique

Fourniture directe aux autorités, sociétés et particuliers

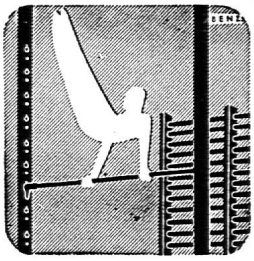

Librairie PRIOR **Cité 9 - Tél. 25 63 70**

GENÈVE

achète
vend
échange

tous les livres neufs et d'occasion et tous les livres d'école

salon de l'auto

genève *10-20 mars 1966*

Société Pédagogique de la Suisse Romande

VOYAGE EN ISRAEL

Dimanche 10 juillet :

Lausanne — 08 h. 38. Départ en train, première classe, pour Zurich.

Zurich — 11 h. 19. Arrivée. Transfert à l'aéroport en bus de la Cie Swissair.

13 h. 50. Départ en avion « Jet » de la Cie EL AL, vol LY 414, en classe touriste, à destination de Tel Aviv. Dîner à bord.

Tel Aviv — 20 h. 25. Arrivée. Réception à l'aéroport par notre interprète et transfert à l'Hôtel Tadmor à Herzlia.

Herzlia — Logement à l'hôtel.

Lundi 11 juillet :

Herzlia — Départ de Herzlia pour Tel-Aviv et visite de la ville avec le Centre culturel : Théâtre Habimah, Auditorium Mann, Musée Héléna Rubinstein, etc., et le principal quartier commercial formé par les boulevards Allenby, Dizengoff et Ben-Yéhoudah. **Rencontre avec un représentant du Ministère de l'éducation, Département de la Municipalité de Tel-Aviv. Visite d'un établissement scolaire élémentaire et d'un établissement secondaire à Tel-Aviv.** Continuation sur Jaffa et visite de l'ancienne ville avec ses rues tortueuses, son musée et la maison de Simon le Tanneur. Retour à Herzlia pour le déjeuner à l'Hôtel Tadmor. Dans l'après-midi, départ pour Kfar-Saba et **visite du Mossad Beit-Berl avec le Séminaire de la Histadrouth. Causeries avec les membres du corps enseignant du Séminaire.** Retour à Herzlia et logement à l'Hôtel Tadmor.

Mardi 12 juillet :

Herzlia — Départ de Herzlia, via Ramléh et Abou-Gosh, la route de Courage et le long des Monts-de-Judée, pour Jérusalem. Visite de la ville avec le Mont-Zion et le Tombeau du roi David, le Cénacle et l'Abbaye de la Dormition, point d'observation surplombant la vieille ville. Visite à l'Université hébraïque et aux Manuscrits de la mer Morte. Déjeuner dans un restaurant et randonnée à travers la ville, passant par l'Hôtel du Roi David, le Hékhal-Shlomo (siège du Grand Rabbinat), etc. **Rencontre et causerie avec un représentant du Ministère de l'éducation. Retour à Herzlia et logement à l'Hôtel Tadmor.**

Mercredi 13 juillet :

Herzlia — Départ de Herzlia pour Beershéva, la cité d'Abraham, aujourd'hui capitale du Néguev. Visite de l'Institut des recherches pour le désert et les zones arides et tour de la ville avant le départ via Dimona (cité en construction) pour Sodome sur la mer Morte, le lieu le plus bas du monde (400 mètres au-dessous du niveau marin). Déjeuner dans un restaurant et temps libre pour vous baigner dans la mer Morte. Puis, départ via Arad (nouvelle cité dans les terres de développement) et retour à Herzlia. **Logement à l'Hôtel Tadmor.**

Jeudi 14 juillet :

Herzlia — Départ de Herzlia via Afoulah, Meggido (fouilles de l'Armaggedon), pour Nazareth. Visite des Lieux saints de la chrétienté : l'Atelier de saint Joseph, la Grotte de l'Annonciation et le Puits de Marie. Randonnée dans la ville arabe et le shouk. **Visite de l'Ecole Baptiste et rencontre avec le directeur de l'établissement.** Déjeuner dans un restaurant, puis départ vers Tibériade sur les rives du Lac de Galilée, à 200 m au-dessous du niveau de la mer, puis Tabgha (lieu du miracle de la multiplication des pains et poissons), Cappernaüm (synagogue du deuxième siècle, restaurée) et arrivée au kibboutz Ayélet-Hachakhar. Dans la soirée, causerie sur « La vie au kib-

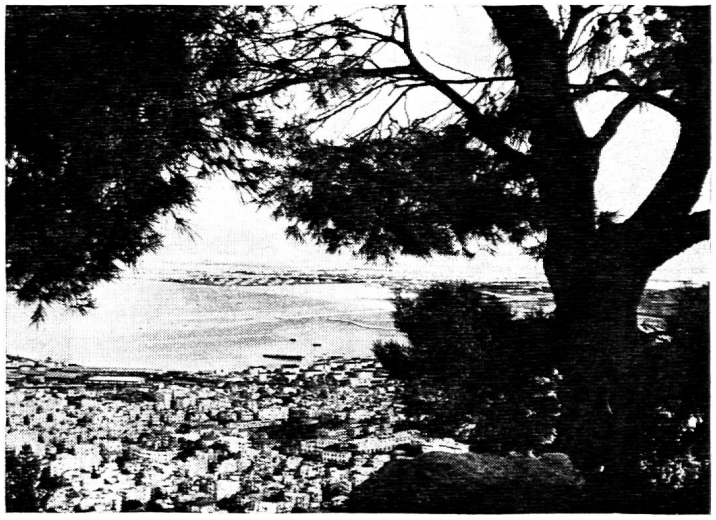

boutz » avec diapositives et films. **Logement au Guesthouse Ayelet-Hachkhar.**

Vendredi 15 juillet :

Ayelet-Hachkhar — D'Ayelet-Hachkhar, départ pour Safed, la ville des Cabbalistes et visite du quartier des artistes niché dans la vieille ville pittoresque. Puis Saint-Jean-d'Acre avec la forteresse assiégée par Napoléon, la grande mosquée de Jazzar Pacha, le musée et le shouk arabe, le Réfectoire de saint Jean. Ensuite, arrivée à Haifa le long de sa baie qui est le centre de l'industrie lourde israélienne. Déjeuner dans un restaurant. Visite de la ville avec le Mont-Carmel et le Temple Bahai à coupole dorée, avec ses jardins persans, la route panoramique, le Technion (institut de technologie d'Israël), et départ le long des montagnes du Carmel pour Césarée (ancienne ville et port romains, avec son théâtre et ses ruines. Puis arrivée à Nathanya sur la côte méditerranéenne. **Logement à l'Hôtel Gan-Hamelekh à Nathanya.**

Samedi 16 et dimanche 17 juillet

Nathanya — Journées libres à loisir, pour le repos et le plaisir de vous baigner dans la Méditerranée. **Logement à l'Hôtel Gan-Hamélekh à Nathanya.**

Lundi 18 juillet :

Nathanya — Transfert de l'Hôtel Gan-Hamélekh à l'aérodrome de Lod, à temps pour remplir les formalités douanières.

Tel-Aviv — 08 h. 20. Départ en avion « Jet » de la Cie EL AL, vol LY 421, en classe touriste, à destination de Zurich.

Zurich — 11 h. 15. Arrivée. 13 h. 10, départ en train, première classe, pour Lausanne.

Lausanne — 15 h. 56. Arrivée.

FIN DE NOS SERVICES

Cette offre est faite sous réserve d'obtention et de disponibilité des moyens de transport et des chambres d'hôtels au moment de la commande.

CONDITIONS

Titres de parcours

suivant itinéraire ci-joint, à partir de Lausanne et retour à Lausanne.

Avion : classe touriste.

Train : Première classe.

Services d'hôtels et repas en cours de route

Hôtels : chambres à 2 lits avec bain en pension complète. Les services d'hôtels commencent par le dîner dans l'avion le 10 juillet et se terminent par le petit déjeuner à Nathanya le 18 juillet.

Transferts

comme mentionnés dans l'itinéraire.

Excursions

comme mentionnés dans l'itinéraire.

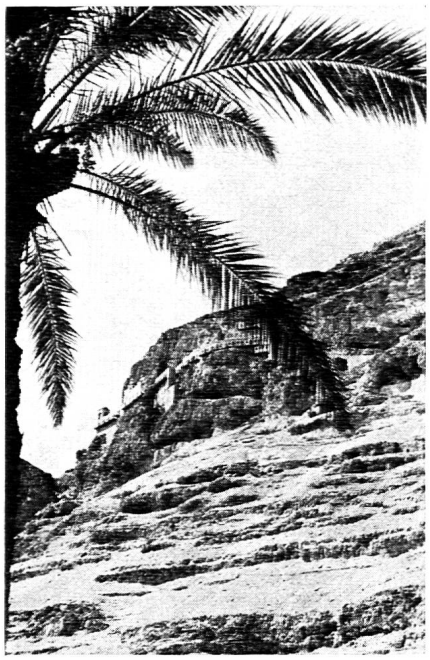

Prix

Fr. 1295.— par personne, calculé sur la base de 40 personnes voyageant ensemble.

Fr. 1335.— par personne, calculé sur la base de 30 personnes voyageant ensemble.

Fr. 1375.— par personne, calculé sur la base de 25 personnes voyageant ensemble.

En cas d'une participation de 40 personnes au moins, le départ aura lieu de Genève au lieu de Zurich, de même que le retour.

Possibilité de prolonger le séjour et le retour individuel avec le même billet d'avion.

comité central

Communiqué

A la demande du Comité central du Schweizerischer Lehrerverein, la SPR va s'associer à l'action d'aide technique entreprise en Afrique équatoriale par nos collègues suisses alémaniques.

Trois cours de perfectionnement pour instituteurs primaires étant prévus pour cet été (période début juillet-milieu d'août), nous cherchons des collègues disposés à se rendre au Congo ou au Cameroun pour y fonctionner comme moniteurs. Ces derniers seront intégralement défrayés mais ne toucheront pas d'indemnité spéciale.

Les maîtres intéressés sont priés de s'inscrire auprès du soussigné, en lui communiquant un curriculum vitae détaillé.

Armand Veillon
président de la SPR
rue du Lac 6
1815 Clarens

vaud

Secrétariat central SPV : Allinges 2, Lausanne. Téléphone (021) 27 65 59. Toute correspondance concernant le « Bulletin vaudois » doit être adressée pour le vendredi soir (huit jours avant parution) au bulletinier : J.-F. Ruffetta, Praz-Sort 4, **1030 Bussigny.**

A Pierre Besson

Merci au bulletinier...

En février 1964, reprenant la plume posée par Robert Schmutz, tu signais un contrat pour l'occupation de ton temps en fin de semaine, tu acceptais par là même ta nouvelle fonction de bulletinier et c'est ainsi qu'une centaine de « Bulletins vaudois » portent ta signature.

Ta plume, déjà soumise à la rédaction rigoureuse de la correspondance communale, a su rapidement s'adapter aux impératifs d'un journal corporatif. Fort de ton expérience, tu as pu d'emblée offrir à tes lecteurs une rubrique variée et vivante au style direct et précis. De plus, ennemi de l'exclusif, tu as su susciter des correspondances fidèles et intéressantes qui, toutes, contribuèrent à faire de notre « Bulletin », un excellent trait-d'union entre enseignants.

Aujourd'hui, il m'appartient d'être ton digne continuateur, j'en ai quelque appréhension, mais je sais pouvoir compter sur ton appui et te dis par avance : merci !

jfr.

Qui devient président ?

Tu as donc gravi la passerelle de commandement ; après avoir longuement consulté les cartes et étudié les forces en présence, il t'appartient de choisir le chemin en fonction des buts à atteindre.

Sache que l'équipage tout entier te fait confiance et s'apprête à partager toutes les responsabilités qui concourent au bien de notre corporation.

Comité central 1966

Dans sa séance du mardi 15 février, le comité a accueilli la « garde montante » : nos deux collègues, Mme Paulette Paillard et M. Maurice Bezençon, plébiscités lors du Congrès 1966. Nous leur souhaitons une très cordiale bienvenue et savons pouvoir compter sur leur foi et leur dynamisme pour prendre la relève de ceux qui nous quittent au terme d'un mandat bien rempli.

Il est ensuite procédé à la répartition des charges des « portefeuilles » au sein du nouveau comité ; cette répartition des charges n'apporte aucune modification structurelle à l'organisation du comité : c'est toujours à son échelon que sont débattus les problèmes et que sont prises les décisions.

Vous trouverez ci-dessous la composition du comité pour 1966.

Président : M. Pierre Besson, 1266 Duillier, tél. (022) 61 28 39.

Vice-président et bulletinier : M. J.-F. Ruffetta, Praz-Sort 4, 1030 Bussigny, tél. (021) 89 13 19.

Secrétaire aux procès-verbaux : Mme Paulette Paillard, 1351 Bofflens, tél. (024) 7 20 68.

Affaires pédagogiques : M. Emile Buxcel, Vuachère 18, 1000 Lausanne, tél. (021) 28 62 08.

Délégué aux commissions : M. Maurice Besençon, 1833 Les Avants, tél. (021) 61 48 59

et... naturellement le bureau SPV, Allinges 2, 1000 Lausanne, notre secrétaire central : M. André Rochat, tél. (021) 27 65 59.

jfr.

Compléments de salaires communaux

Liste complémentaire (première liste le 11.2.66).

Begnins

Le Conseil communal de Begnins vient de décider d'allouer un complément mensuel de 100 francs aux membres de son corps enseignant, et ce avec effet rétroactif au 1er janvier 1965.

Bière

Instituteur, institutrice, marié ou célibataire, 500 francs par an.

Denges

Base : 600 francs, plus prime de fidélité de 120 francs tous les 2 ans, jusqu'au maximum de 840 francs. Total : **1440 francs.**

Dommartin et Sugnens

Les communes de Dommartin et Sugnens verseront une indemnité annuelle de 600 francs aux membres de leur personnel enseignant, et ce dès le 1er janvier 1966.

Moudon

1. Allocation de résidence (à ne servir qu'en cas de domicile légal dans la localité dès l'entrée en fonctions) :
Instituteur marié : 600 francs par année.
Institutrice ou instituteur célibataire : 400 francs.
Institutrice mariée, sauf cas spéciaux : néant.

2. Allocation de fidélité, identique pour les instituteurs et institutrices, célibataires ou mariés : après 2 ans d'enseignement à Moudon : 300 francs par an ; après 5 ans, 600 francs ; après 10 ans, 900 francs.

Maximum possible : **1500 francs.**

Ecublens

(Voir « Educateur » N° 5 du 11.2.66).

Le dernier alinéa incomplet est à remplacer par : « Ont droit au 100 % les instituteurs veufs ou mariés, les institutrices veuves ; ont droit au 2/3 les célibataires ; les institutrices mariées n'ont droit à rien. »

Montreux (rectification)

Instituteurs mariés et institutrices ayant charges de famille, 1695 francs.

Instituteurs célibataires et institutrices célibataires, 1130 francs.

Institutrices mariées sans ménage à charge propre, 565 francs.

Vevey

Comme à Montreux.

Veytaux

Comme à Montreux.

Postes au concours

Important : *les listes de mise au concours paraissent selon les possibilités et toujours avec quelque retard. Celles et ceux que cela intéresse, voudront bien consulter de préférence la « Feuille des avis officiels ».*

Les postes suivants sont au concours. Obligations et avantages légaux.

Les inscriptions doivent être adressées au Département de l'instruction publique et des cultes, service de l'enseignement primaire, place de la Cathédrale 6, 1000 Lausanne, jusqu'au 9 mars 1966, dernier délai.

Chesalles et **Brenles** (cercle scolaire) Institutrice primaire à Brenles. Entrée en fonctions : printemps 1966.

Forel/Lavaux Instituteur primaire. Entrée en fonctions : avril 1966.

Mathod Maîtresse semi-enfantine. Entrée en fonctions : 12 avril 1966. Ne se présenter que sur convocation.

Orzens et **Gossens** (cercle scolaire) Instituteur primaire à Orzens. Entrée en fonctions : 12 avril 1966.

Vaulion Maîtresse semi-enfantine. Entrée en fonctions : 13 avril 1966.

Jusqu'au 12 mars 1966

Bière Instituteur primaire. Entrée en fonctions : 18 avril 1966.

Bottens Instituteur primaire à **l'école catholique.** Entrée en fonctions : 12 avril 1966.

Crissier Maître de classe supérieure. Entrée en fonctions : 18 avril 1966. Les candidats s'adresseront au président de la Commission scolaire.

Demoret Instituteur primaire. Entrée en fonctions : avril 1966.

Champtauroz Instituteur ou institutrice primaire. Entrée en fonctions : 12 avril 1966.

Chavannes-près-Renens Institutrice primaire. Entrée en fonctions : 18 avril 1966.

Ecublens Maîtresse de travaux à l'aiguille (poste complet). Entrée en fonctions : 12 avril 1966. S'adresser au président de la Commission scolaire, M. J.-J. Teuscher.

Le Mont-sur-Lausanne Maîtresse semi-enfantines. Entrée en fonctions : 18 avril 1966.

Romairon et **Vaugondry** Instituteur primaire. Entrée en fonctions : 18 avril 1966. Obligation d'habiter l'appartement du collège.

Jusqu'au 16 mars 1966

Corcelles-près-Payerne Institutrice primaire. Maîtresse enfantine. Entrée en fonctions : 12 avril 1966.

Ormont-Dessous Maître de classe supérieure au Sépey. Entrée en fonctions : printemps 1966.

Palézieux Instituteur primaire. Institutrice primaire. Maîtresse semi-enfantine. Entrée en fonctions : 18 avril 1966.

Suchy Instituteur primaire. Entrée en fonctions : 18 avril 1966.

A propos des allocations pour enfants...

Pour répondre aux nombreuses demandes qui nous sont adressées, nous vous rappelons que le nouveau régime des allocations pour enfants est entré en vigueur le 1er janvier 1966 ; cependant, pour des raisons comptables, l'allocation de 60 francs versées pour des enfants aux études ou en apprentissage, ceci dès le 1er avril qui suit les quinze ans révolus de l'enfant et jusqu'à l'âge de vingt-cinq ans, sera servie aux bénéficiaires **en avril ou mai et avec effet rétroactif.** Le versement n'en sera que plus substantiel...

jfr.

1970... A L'HORIZON

Quelques grands problèmes de l'heure

Les quatre vendredis soir de mars se déroulera, à l'aula du Palais de Rumine, à Lausanne, le 24e Cycle de « grandes conférences » du Club d'efficience de la Suisse romande, 10, chemin de Chantemerle, Lausanne.

Cette année, il a le bonheur de recevoir **M. Ahmed ben Salah,** secrétaire d'Etat au Plan et à l'Economie nationale du gouvernement tunisien. Homme d'Etat particulièrement lucide, il entretiendra son auditoire du sujet : « Réflexions sur la coopération internationale et le développement économique ».

Me Denise Berthoud, docteur en droit et avocate à Neuchâtel, ancienne présidente de l'Alliance des sociétés féminines suisses, parlera du « Rôle de la femme dans les affaires en Suisse ».

Puis, **M. Hugo Thiemann,** directeur général de l'Ins-

titut Battelle à Genève, qui joue un rôle de premier plan dans la recherche scientifique, traitera le sujet : « Finalité dans la recherche ».

Enfin, le programme comprend un forum consacré au sujet brûlant de « La navigation du Rhône au Rhin ». Ce sujet sera débattu par **Me Georges Béguin,** avocat à Genève, **M. Nicolas Jaquet,** administrateur-délégué de la Compagnie Suisse de Navigation S.A., à Bâle, le **professeur H.-J. Meyer,** délégué aux questions économiques du Département fédéral des transports et communications et de l'énergie à Berne, ainsi que **M. Robert Rivier,** directeur de Transhelvética S.A., à Lausanne. La présidence sera assumée par Me Pierre Freymond, docteur en droit et avocat à Lausanne.

Consultez les communiqués qui paraîtront dans les quotidiens lausannois.

jfr.

Un collègue n'est plus : † E. DUMARTHERAY

Message de sympathie prononcé par le président de la section en l'église de Morges, le mardi 15 février.

Le départ de M. Ernest Dumartheray a été douloureusement ressenti par la Société pédagogique vaudoise en général et la section de Morges en particulier. Les collègues qui l'ont connu appréciaient son amabilité, sa gentillesse et sa modestie.

Breveté en 1902, E. Dumartheray enseigna durant 30 ans à Gimel, prouvant par ses nombreuses années, sa fidélité remarquable au village qui lui fit confiance à l'aube de sa carrière. Notre collègue n'hésita pas, à l'heure où beaucoup, forts de leur solide expérience, voient approcher avec joie le moment de leur retraite, à prendre la direction d'une classe supérieure à l'Isle ; il y resta 6 ans jusqu'en 1938 et fut admis à la retraite après 36 ans d'une carrière bien remplie.

Retraite ne signifiait cependant inaction : Ernest Dumartheray effectua de nombreux remplacements tant à Morges où il vint s'établir que dans d'autres classes de ce canton qu'il a bien servi. Les problèmes que pose la jeunesse ne le laissèrent jamais indifférent et on le vit jusqu'à ses derniers jours s'occuper activement de Pro Juventute.

Il eut le chagrin de perdre son épouse, collègue elle aussi, il y a onze ans et supporta avec beaucoup de courage la solitude que lui valut ce départ. Notre collègue fut un modeste entre tous et, homme de bons conseils, il fit bénéficier quantité d'amis de sa riche personnalité.

M. Dumartheray n'est plus mais son souvenir restera vivant au cœur des nombreux élèves qu'il a formés, lumineux aussi pour ses collègues et amis.

Nous présentons à Mlle Dumartheray, notre collègue retraitée depuis peu, à toute sa famille, notre profonde et sincère sympathie et disons un adieu ému à celui qui nous a quittés, au nom de la SPV et de la section de Morges dont il était membre honoraire.

E. T.

genève

UIG — Changements d'adresse

Les membres de l'UIG qui changent de domicile ou d'état civil sont priés d'aviser le Centre d'information de Vernier, dans le plus bref délai.

Notre collègue Charles Mathiss a bien voulu se charger de la mise à jour de l'effectif des membres. Nous le remercions.

Centre d'information UIG
Vernier

AVC-CIA — Pour éclairer votre lanterne

Des collègues m'ont demandé comment l'on pouvait vérifier les différents postes de notre feuille de paie, sans avoir besoin de se hisser sur la colline... Entre nous, bien malin qui arrive à décoder certains renseignements chiffrés, sans aide extérieure. On nous avait pourtant promis :

1. *Votre traitement de base mensuel* 1966 est celui de 1965 qui, de l'indice 180, a été porté à 210, c'est-à-dire augmenté d'une fraction égale à 30/180 ou 1/6. Un traitement de 1500 francs adapté devient donc 1500 × 7/6 = 1750.

2. *Allocation de vie chère* (AVC). — D'après la loi du 3 juin 1961, le taux de l'AVC au 1er janvier d'une année est fixé d'après l'indice des prix à la consommation à fin octobre de l'année précédente. En prenant pour le 31.10.1965 la valeur 217,35 (au lieu de 217,7) on aboutit au chiffre rond $\frac{217{,}35 - 210}{210} =$ 3,5 %.

L'an passé, nous touchions 16 % sur le traitement à l'indice 180. Cette année, si nous n'avions pas été adaptés, nous aurions bénéficié de $\frac{217{,}35 - 180}{180} =$ 20,75 % d'AVC, soit une augmentation de 4,75 %. C'est pourquoi votre traitement a légèrement augmenté par rapport à novembre 1965. Dans la même proportion que le coût de la vie théorique. De sorte qu'il ne s'est rien passé...

Quant à l'allocation complémentaire versée en janvier pour compenser la différence entre le taux de l'AVC accordé de novembre 1964 à novembre 1965 et le taux moyen de l'indice entre ces deux époques, elle s'est montée à 18,38 — 15,50 = 2,88 % du traitement annuel de base 1965.

3. *Rappel CIA.* — Par suite de cette adaptation des traitements, donc des pensions dont nous jouirons ou ne jouirons pas, selon le jeu macabre de la solidarité *post mortem,* la CIA fait d'un coup un déficit technique de 16,4 millions, qu'il faut bien amortir d'une manière ou d'une autre. La moins brutale — comme nous l'a annoncé l'aimable circulaire de février 1966 —, c'est une cotisation supplémentaire de 3 % dont l'Etat prend à sa charge 2 %. De sorte que nous payerons pendant 8 ans 7 % de cotisation sur notre traitement assuré à la CIA. Ce salaire assuré est égal au traitement de service moins la part AVS, dont le montant dépend du traitement moyen. En outre, il ne faut pas oublier le rappel que nous a coûté la revalorisation de 1964, rappel égal à l'augmentation et étalé sur 2 ans, donc jusqu'à fin 1966. Un exemple numérique illustrera le tout :

L'avenir est entre leurs mains

Traitement annuel 1966 (210)		24 150.—
Part AVS		2 800.—
Traitement assuré CIA		21 330.—
Cotisation 7 % = 1494 : 10 =	149.40	
Rappel précédent 700 : 10 =	70.—	
		219.40
(car l'augmentation avait été de 1400)		

4. *Calcul du déficit dû à la dernière adaptation.* — A l'intention de ceux-là seuls que les chiffres intéressent, voici la solution de M. Faure, actuaire (en millions de francs) :

	1965		*1966*	*Augm.*
Total des traitements assurés	45		51	6.— *
Part AVS	9	9 × 4/3 =	12	3.—
Total des traitements de service	54	54 × 7/6 =	63	9.—

Taux de réserve = 240 % pour les pensions futures (en formation), d'où

* 6 millions × 2,4 = 14,4 millions / + 2 millions (solde fonds de la 4e adaptation), soit 16,4 millions CQFD.

C'est enivrant de jongler avec des millions ! Dans le domaine des assurances, il faut faire toute confiance aux actuaires, comptables et teneurs de livres. Ils la méritent d'ailleurs, bien qu'ils soient en but aux sarcasmes des assurés-ignorants que nous sommes pendant toute notre carrière d'actifs. Ce n'est qu'au moment où nous bénéficierons de notre retraite — si Dieu le veut ! — que seront oubliées les contrariétés subies au temps de notre jeunesse, de la part de notre Caisse tant décriée.

E. F.

neuchâtel

Assemblée générale SPN-VPOD

L'assemblée générale annuelle aura lieu le samedi 19 mars à La Chaux-de-Fonds L'ordre du jour détaillé paraîtra dans le prochain numéro de l'« Educateur ». Vous êtes déjà priés de réserver cette journée.

Le Département de l'instruction publique recommande aux commissions scolaires d'accorder le congé nécessaires aux collègues qui en feront la demande.

G. B.

Convocation

L'assemblée des délégués aura lieu le jeudi 10 mars 1966 à *Neuchâtel,* Restaurant Beau-Rivage.

Ordre du jour :

1. Procès-verbal.
2. Rapport du Comité central (se munir du présent « Educateur »).
3. Propositions diverses.
4. Nominations statutaires.
5. Budget et comptes.
6. Cotisations et indemnités.
7 Divers.

Admission

M. Gilbert Gruber, instituteur à Neuchâtel, vient de demander son entrée dans la SPN. Qu'il y soit le bienvenu.

G. B.

Annexe 1. Rapport du Comité central.

Rapport d'activité du Comité central pour 1965

Dans son rapport de 1962, le Comité central se proposait d'étudier un certain nombre de problèmes importants.

Nous avons fait au mieux, tenant compte des possibilités. Nous avons constitué des commissions et des groupes de travail avec une mission bien précise. Malgré le soin apporté à agir rapidement, nous avons parfois été pris de court.

Nous vivons, non seulement au temps des vols spatiaux et des cerveaux électroniques, mais à une époque de réforme continue des structures et des programmes scolaires. Un nouveau mode de travail nous est imposé par les circonstances ; il est préférable de nous adapter plutôt que de renoncer ou de nous essouffler dans une opposition stérile. Nous devons concevoir pour la société pédagogique, des méthodes de travail et des moyens de nous faire entendre qui soient renouvelés et adaptés aux circonstances.

Il est indispensable de mener rondement l'étude des problèmes que nous aurons probablement à débattre. Les conclusions seront soumises à l'approbation de nos membres, puis serviront de programme d'action au Comité central et de référence à tous ceux qui seront chargés de nous représenter dans les différentes commissions ou dans les organes officiels. Nos collègues, membres du Grand Conseil, pourront s'en inspirer lors de leurs interventions. Si notre ligne de conduite est claire et cohérente, nous aurons une audience en rapport avec l'importance du rôle de l'instituteur dans tout ce qui touche à l'école. Nous ne pouvons plus attendre des autorités qu'elles nous prient d'étudier tel ou tel sujet soumis ensuite à la ratification de nos membres. Cette méthode est désuète parce que trop lente.

Dans le domaine pédagogique, nous devons être l'élément moteur. Le Comité central est fréquemment appelé à intervenir ; il faut qu'il puisse le faire sans en référer chaque fois au militant de base.

Un programme d'action est donc indispensable et nous allons nous ingénier à en fixer les lignes de force. Le rapport « Pénurie », sujet du prochain congrès SPR, nous sera d'un heureux secours.

Notre propre rapport se situe dans cette optique. La plupart des sujets de discussion et d'intervention de votre Comité central ont déjà paru dans l'«Educateur». Nous ne voyons pas la nécessité de les rappeler ici. En revanche, nous aimerions savoir si nous sommes bien dans la ligne que nos membres désirent voir suivre par notre société. Nous attendons des propositions constructives pour une orientation différente, si elle leur paraît indiquée.

Y a-t-il une limite bien nette entre les différentes préoccupations qui sont les nôtres : la pénurie, le re-

crutement, la formation, la situation matérielle et sociale des maîtres, leur participation à tous les organes de gestion de l'école, les problèmes pédagogiques et même l'importance de l'association professionnelle ? Nous ne le pensons pas ; tout est si bien imbriqué que nous ne pouvons abandonner un problème pour un autre qui paraît plus urgent. La richesse d'un Etat dépend en bonne partie du niveau intellectuel de sa population, résultant d'un enseignement de valeur assuré par un personnel convenablement rémunéré. Les difficultés auxquelles se heurtent les pays en voie de développement nous prouvent que sans instruction c'est la misère, et que dans la misère, il ne saurait y avoir de développement intellectuel.

Questions matérielles

En 1962, nous avons bénéficié d'une revalorisation de traitements. En 1963, il pouvait paraître prématuré de constituer une commission financière appelée à jeter les bases de nos revendications d'instituteurs en vue de la prochaine revalorisation qui devait en principe n'intervenir que 6 ou 7 ans plus tard. Nous remercions la commission de l'ardeur qu'elle a mise à remplir sa mission. Faire le point, envisager des enquêtes, les mener à bien, en tirer les conclusions ; le travail n'était pas encore terminé, qu'il fallait déjà se préparer à refaire campagne en vue d'une améliorations des traitements.

Depuis le mois de juin, le secrétaire syndical dresse un tableau comparatif des traitements dans les différents cantons ; les renseignements exacts sont difficiles à obtenir. Nos délégués au cartel VPOD suivent cette activité de près. L'assemblée SPN-VPOD réunie à Neuchâtel le 18 novembre 1965 indique la politique à suivre en cette affaire. Comme lors de la dernière revalorisation, elle admet au départ la comparaison avec les dix-huit villes ou cantons dont l'économie est à peu près semblable à la nôtre. Le tableau nous situe dans les derniers rangs, après Fribourg et le Tessin ; seuls Thurgovie et St-Gall viennent après nous. Notons que le classement est encore plus défavorable pour les maîtres de l'enseignement secondaire. Les propositions, publiées dans « Services publics », ont été adressées au Conseil d'Etat. Il y a lieu de remercier le secrétaire syndical pour l'énorme travail qu'il a fourni et pour la manière dont il s'est acquitté de sa tâche.

Si nos propositions sont acceptées par le Conseil d'Etat, le Grand Conseil puis le peuple, notre situation matérielle s'améliorera de façon substantielle ; condition indispensable également pour assurer un recrutement convenable.

L'échelle adoptée est le résultat de la décision prise à l'assemblée générale VPOD en novembre. Nous sommes convaincus qu'elle représente pour le corps enseignant primaire, un minimum et ne saurait subir de réduction.

Nous pensons toutefois que la méthode de calcul des traitements par comparaison avec d'autres cantons doit être abandonnée sous peu. Le rapport « Pénurie » qui va sortir de presse envisage les échelles de traitements d'une manière toute différente.

Si, pour une année de formation supplémentaire, l'on persiste à accorder aux porteurs du BESI, des avantages aussi importants, alors que les exigences et les responsabilités sont du même ordre, combien de jeunes gens se voueront-ils encore à la carrière d'instituteur ?

Quant à l'adoption des traitements à l'index des prix à la consommation, elle se fera, en principe, lors du passage à l'indice 222,1. Si la progression continue au rythme actuel, il sera atteint dans un mois.

Grâce aux nombreuses interventions de la VPOD et à l'appui de M. Clottu, conseiller d'Etat, le comité de la Caisse de pension a décidé de soumettre le bilan au Dr Kaiser. A la suite de son rapport, nous espérons pouvoir faire des propositions intéressantes en faveur des bénéficiaires du fonds.

Le statut du personnel enseignant dont nous avons parlé lors du rapport 1964, n'a pas encore vu le jour. Nous devions proposer quelques modifications au DIP en collaboration avec le Syndicat des maîtres de l'enseignement secondaire, tout aussi intéressé que nous par ce statut. Or, nos collègues attendaient le rapport d'une commission chargée d'étudier la revalorisation morale de leur profession avant d'examiner les modifications à apporter au projet de statut rédigé en 1959 déjà. De notre côté, votre président n'a pas insisté pour aller plus vite, car certaines conclusions du rapport « Pénurie » devaient tout naturellement s'y insérer, il fallait trouver le moyen de les concrétiser.

Le DIP a accusé réception de notre résolution concernant la leçon de 45 minutes. La question fera l'objet d'une étude en relation avec la mise en place de la réforme Nous insistons sur le fait qu'une différenciation de la durée de la leçon ne se justifie pas, quel que soit le degré d'enseignement. En commençant à 7 h. 30, il est possible de placer cinq leçons dans la matinée, ce qui donne plus de souplesse dans l'établissement des horaires et permet une meilleurs occupation des locaux. La section préprofessionnelle de La Chaux-de-Fonds a introduit la leçon de 45 minutes. Le DIP a cependant exigé de porter de 30 à 33 le nombre des leçons hebdomadaires. Cette discrimination légale envers l'école primaire ou secondaire préprofessionnelle est fort déplaisante.

Après la revalorisation, la formation

L'année dernière, nous avions transmis à qui de droit le vœu de voir l'Ecole normale complètement séparée du Gymnase de Neuchâtel. C'est chose faite et nous en sommes très heureux. A la suite du départ de M. L. Pauli, M. J.-M. Zaugg a repris la direction générale de cette école. Il consacre tout son dynamisme à remplir sa mission dans une atmosphère qui lui soit propre. Nous souhaitons que le peuple ratifie l'achat d'une maison où elle se trouvera à l'aise et bien chez elle.

Malheureusement, et aussi en raison de l'effort de recrutement en faveur du BESI, les rentrées ont notablement baissé cet automne. Le troisième cours spécial ne comptera vraisemblablement pas plus de 10 participants ; les exigences au départ furent assez sérieuses pour ne laisser dans la course que les candidats susceptibles d'assimiler les matières qui leur seront enseignées.

Le problème de la pénurie est donc toujours aussi urgent à résoudre et les palliatifs ne semblent pas donner ce qu'on en attendait. Il est des personnes qui persistent à réclamer des exigences moindres pour les institutrices, particulièrement pour celles qui enseigneront dans les trois premières années, certainement parmi les plus importantes. Nous nous effrayons des conséquences que de telles mesures risquent de provoquer dans la formation de base de nos enfants.

Comme nous l'écrivons dans le rapport « Pénurie », aucune solution de facilité ne résoudra le problème. Faciliter, c'est dévaloriser, donc, en définitive, augmenter encore la pénurie. Si une formation superfi-

cielle peut se comprendre et se justifier dans des pays en voie de développement, elle ne saurait nous convenir. La SPN a demandé autrefois que l'instituteur entre à l'Ecole normale après avoir obtenu son baccalauréat, ce n'est pas sans raison. Il ne faut pas oublier non plus que pour beaucoup de jeunes gens, la profession manque de prestige. Le recrutement sera assuré par une revalorisation morale et matérielle de la fonction d'instituteur.

C'est dans ce sens que nous nous apprêtons à intervenir lorsque les problèmes de recrutement à l'Ecole normales seront abordés. Nous désirons toujours que cette dernière soit un institut pédagogique à niveau universitaire, indépendant de notre Alma mater, mais en contact étroit avec elle. Nous persistons à croire que tous les enseignants doivent s'y côtoyer. Nous reviendrons certainement sur ce sujet.

La commission pédagogique n'a pu accomplir la mission que nous lui avons confiée, faute de président.

L'organisation de la section préprofessionnelle a aussi retenu notre attention et nous avons prié une commission d'étudier les lignes directrices des programmes de cette section et de les confronter avec les essais qui sont tentés actuellement. Nous remercions cette commission pour son travail très fouillé et constructif, dans l'esprit du rapport « Vers une école romande ». Quand les lignes directrices de la préparation préprofessionnelle seront adoptées, nous désignerons les commissions chargées de fixer les structures et de discuter les programmes. Nous soulignons ici combien il est indispensable d'associer les instituteurs à tout ce qui touche aux problèmes de l'école.

Morgarten

La votation concernant l'achat de ce terrain n'a pas manqué de susciter des mouvements divers. Ce fut l'occasion pour le Comité central d'exprimer, conformément aux principes de l'Ecole normale, que l'enfant doit rester en dehors de toutes les emprises qui menacent sa personne. Le rapport a été envoyé au DIP et à l'« Educateur ».

Nous ne saurions dissocier les problèmes professionnels de la vie de notre association. Face aux autorités, elle est l'interlocuteur représentant le corps enseignant. Ses effectifs ont continué à augmenter, ce dont nous nous réjouissons.

Un fait, cependant, nous donne du souci : lors de notre affiliation au syndicat, une place avait été magnanimement laissée dans le cadre de la SPN-VPOD à ceux qui, pour des questions de principe, n'avaient pu s'engager dans la voie syndicale. Ils étaient une minorité et leur nombre devait aller en s'amenuisant peu à peu. A la suite d'une différence très sensible des cotisations, c'est le contraire qui s'est produit. Les membres syndiqués accepteront-ils toujours de supporter seuls les charges supplémentaires qui nous permettent de défendre avec un certain succès nos revendications matérielles ? Il faudra bien trouver un jour une solution à cet épineux problème.

Après plusieurs sections de district, le Comité central a organisé une vigoureuse campagne de propagande parmi les non-membres. Aucun enseignant ne doit ignorer notre organisation.

Le Comité central a tenu onze séances durant l'année. Notre collègue Willy Guyot avait accepté de poursuivre sa tâche de correspondant à l'« Educateur » jusqu'à la fin de l'année. Nous ne saurions assez le remercier pour sa ponctualité, son dévouement et sa manière aimable de rédiger ses comptes rendus. Georges Bobillier a fait ses débuts dans cette fonction, nous lui souhaitons plein succès. Accaparés par d'autres tâches, André Blaser et Georges Perrenoud ont quitté un précieux esprit d'équipe. Nous souhaitons la bienvenue à Gilbert Philippin et Gérald Bouquet leurs successeurs.

La Trisannuelle eut lieu au Locle. Ce fut un grand événement pour la section qui nous a si bien reçus. Elle a été marquée par la création du « Roi vagabond ». Tous ceux qui assistèrent à la représentation furent enthousiastes. Nous tenons encore à remercier les collègues loclois du soin qu'ils ont apporté à faire de ce spectacle une belle réussite. Un seul point noir : cette œuvre destinée à enrichir le répertoire musical de nos classes sera difficilement montée dans un village.

Grâce aux généreuses subventions de la commune du Locle et de l'Etat, le déficit fut raisonnable.

Nous entretenons toujours des relations agréables avec les autorités cantonales, les association membres de la SPR et le syndicat des maîtres de l'enseignement secondaire.

Société pédagogique romande

Deux de nos collègues, Jean John et Claude Grandjean nous représentaient au comité de la SPR. Nous étions parfaitement orientés sur ses multiples activités et son souci de faire progresser l'Ecole romande.

Dès cet automne, la SPN aura l'honneur d'être pour quatre ans la « Société directrice » de la SPR. Le nouveau comité romand comprendra quatre Neuchâtelois. En 1950, le bureau était composé de collègues des districts du Bas. C'est au tour du Haut de le constituer comme en 1928. Il présidera aux destinées de notre association jusqu'au Congrès de 1970. Nous lui souhaitons de trouver les moyens de rendre l'action de notre grande association romande toujours plus profonde et plus efficace.

jura bernois

Assemblée synodale du district de Courtelary

Elle aura lieu à Courtelary, au cinéma, le jeudi 17 mars 1966, dès 9 heures.

Programme

1. **Assemblée,** avec l'ordre du jour suivant : 1. Appel et bienvenue. 2. Procès-verbal. 3. Correspondance. 4. Mutations. 5. Nominations : a) de 3 membres du comité de section ; b) d'un délégué à la SIB. 6. Cours complémentaires et leçons spéciales. 7. Rapport à propos du début de l'année scolaire et vote consultatif éventuel. 8. Fusion de l'« Ecole bernoise » avec la « Schweizerische Lehrerzeitung », par le secrétaire central, M. Rychner. 9. Communications de MM. les inspecteurs. 10. Divers et imprévu.

2. « Vacances en Islande », conférence avec projections lumineuses par M. le Dr Jean Chausse, de Moutier.

3. Dîner au Buffet de la Gare. (Prix : 8 francs, service compris).

Assemblée de la Société pédagogique jurassienne

Le samedi 19 février s'est tenue à Moutier l'assemblés générale annuelle de la SPJ, sous la présidence de M. Marcel Farron, maître secondaire à Tavannes. En ouvrant les débats, M. Farron salua tous les participants, mais particulièrement MM. Guéniat et Tschoumy, directeurs des Ecoles normales, Strahm et Rychner, représentants des organes directeurs de la SIB, Pierre Crélerot, membre jurassien du Comité cantonal, Albert Berberat, inspecteur, de Bienne, ainsi que les présidents des sections jurassiennes SIB et les délégués à la SPR.

Après la lecture du procès-verbal par Mlle Graf, de Moutier, le président présenta son rapport d'activité. Il rappela notamment tous les cours organisés par la Société jurassienne de travail manuel et de réforme scolaire. La SPJ a demandé à toutes les sections jurassiennes de se prononcer sur la suppression éventuelle du bulletin de notes de Noël : à ce jour, deux sections l'ont informée de leur prise de position négative. Le comité a adressé à toutes les écoles secondaires une circulaire demandant aux maîtres de proposer à leurs bons élèves d'entrer dans les Ecoles normales. Le revalorisation de la profession d'instituteur a retenu toute l'attention du Comité central qui étudie encore actuellement cette question. Il a été pris note de l'opposition qui s'est manifestée dans certains milieux du corps enseignant à propos du vicariat imposé aux jeunes instituteurs dans la nouvelle loi sur la formation du corps enseignant. Le comité envisage de faire campagne pour la suppression du fameux article 4 de la loi sur la formation du corps enseignant, lequel permet l'obtention du brevet sans passer par les Ecoles normales, ainsi que celle des cours accélérés. Enfin, il sera demandé à toutes les sections de faire des propositions de thème en vue du prochain Congrès jurassien qui aura lieu en 1968.

Une affaire peu claire

Une large discussion s'est engagée dès qu'il a été question du vicariat accepté dernièrement par le Grand Conseil. M. Rychner, secrétaire central SIB, a fait un bref rappel de la façon dont cette innovation a été glissée dans la nouvelle loi en étude sur les Ecoles normales et la formation du corps enseignant. Il est difficile de savoir d'où est partie cette idée ; tout un travail s'est fait dans l'ombre. Le Comité cantonal SIB est unanime à regretter cette manière d'agir inhabituelle, car il n'a nullement été avisé de cette proposition. L'institution de ce vicariat a déjà soulevé de très vives réactions dans les sections, aussi bien dans l'ancien canton que dans le Jura. Aussi le Comité cantonal a-t-il désigné une commission restreinte qui serai chargée d'établir dans les plus brefs délais un catalogue des problèmes, avantages et désavantages, posés par ce vicariat.

M. Guéniat, directeur de l'Ecole normale de Porrentruy, s'élève avec véhémence contre la mesure du vicariat acceptée par le Grand Conseil. Il se déclare un adversaire résolu et acharné de ce projet, car il va compromettre très sérieusement le recrutement. A ce propos, le directeur de l'instruction publique n'avait-il pas dit, il y a quelques années, lorsque la question d'un vicariat avait été soulevée une première fois, que c'était tuer dans l'œuf tout recrutement des instituteurs ? Il s'agit d'une véritable injustice vis-à-vis du statut des instituteurs. Ceux-ci ne sont pas les seuls étudiants à profiter du soutien de l'Etat au cours de leurs études, mais ils sont les seuls auxquels on demande un remboursement de frais s'ils n'enseignent pas un temps déterminé. D'ailleurs, de ce vicariat de 36 semaines à effectuer dans un laps de temps de deux ans à partir de la sortie de l'Ecole normale, on n'en connaît nullement le mode d'application et de surveillance, ce qui ne contribue pas à clarifier le problème. Les autres enseignants qui participent à la discussion sont aussi surpris de la manière dont ce vicariat a été imposé. Pour l'instant, le Comité cantonal étudie la question afin de pouvoir se prononcer clairement avant la votation qui aura lieu le 17 avril prochain déjà.

La problématique Ecole normale de Porrentruy

M. Ferdinand Hügi, de Tavannes, présente ensuite les comptes SPJ, lesquels s'élèvent à 10 875 francs aux recettes et 2071 francs aux dépenses ; ils sont approuvés sans autre. M. Georges Cramatte, de Porrentruy, gérant du Centre d'information pédagogique établi à l'Ecole normale, rapporte sur l'activité 1965. Les clichés notamment se sont moins bien vendus que d'autres années ; pour la première fois donc un passif est à enregistrer, d'un montant de près de 200 francs. Mais la fortune du centre demeure toutefois à plus de 8000 francs, avec une valeur d'inventaire de 3867 francs. Les comptes sont acceptés et le montant du subside accordé par la SPJ est porté de 500 à 700 francs pour 1966. M. Cramatte désirerait que de la propagande soit faite dans les sections ; il cite le matériel qui peut être obtenu au centre et renseigne sur les réalisations en cours. Il souhaite que le centre d'information soit reconnu par l'Etat et qu'il puisse se transformer également en un centre de recherche.

Les comptes des fonds du centenaire des Ecoles normales de Porrentruy et de Delémont sont acceptés à l'unanimité, ainsi que le budget SPJ ; un montant a été prévu pour la réimpression des statuts qui sont actuellement épuisés.

Dans les divers, M. Tschoumy parle du cours accéléré qui se déroule présentement à l'Ecole normale de Delémont. Il rappelle que les brevets ne sont pas distribués au rabais et que ce cours, comme les précédents, a révélé de très bons candidats.

M. Guéniat pense toutefois qu'il serait préférable que, dans la nouvelle loi, les classes de raccordement aient été officialisées plutôt que les cours rapides. Puis il expose encore l'état des travaux d'étude pour la construction de la nouvelle Ecole normale des instituteurs. Le projet n'a malheureusement pas encore pu passer le cap du Grand Conseil, des compléments de renseignements ayant été demandés depuis le dépôt du projet définitif à la direction des travaux publics. Chacun se doit de constater que le projet à l'étude depuis si longtemps traîne lamentablement. On n'agirait certainement pas autrement, si l'on voulait que l'Ecole normale de Porrentruy ne puisse jamais jouir de locaux spacieux et conformes, pourtant indispensables.

Admissions dans les Ecoles normales jurassiennes

Les examens d'admission aux Ecoles normales de Delémont, Porrentruy et Bienne se sont déroulés simultanément dans les trois établissements. Les sujets d'épreuves étaient en outre identiques à Porrentruy et Bienne pour les jeunes gens, à Delémont et Bienne pour les jeunes filles.

Voici la liste alphabétique des candidats reçus à Delémont (deux classes) : 1. Ankli Marlyse, Grandfontaine ; 2. Aubry Madeleine, Le Noirmont ; 3. Béguelin Catherine, Delémont ; 4. Berberat Véronique, Lajoux ; 5. Berger Marlyse, Les Bois ; 6. Beuchat Monique, Delémont ; 7. Boichat Françoise, Les Bois ; 8. Bringold Suzanne, Courcelon ; 9. Delévaux Marguerite, Tramelan ; 10. Gerber Jacqueline, Delémont ; 11. Gigandet Marie-Odile, Bévilard ; 12. Giger Martine, Reconvilier ; 13. Gigon Line, Chenevez ; 14. Guélat Françoise, Courtételle ; 15. Heiniger Suzanne, Delémont ; 16. Hostettler Eliane, Tramelan ; 17. Jecker Yvonne, Moutier ; 18. Joder Denise, Moutier ; 19. Joly Gisèle, Les Bois ; 20. Juillerat Josette, Ste-Ursanne ; 21. Konrad Eveline, Moutier ; 22. Kummer Madeleine, Malleray ; 23. Mamie Christine, Alle ; 24. Moll Françoise, St-Imier ; 25. Moser Danielle, Delémont ; 26. Pellaton Françoise, Delémont ; 27. Rossel Yvette, Moutier; 28. Stalder Christine, Court ; 29. Terrier Irène, Montignez ; 30. Terrier Odile, Boncourt ; 31. Theubet Thérèse, Fahy ; 32. Theurillat Lucie, Saignelégier ; 33. Tschann Madeleine, Montenod ; 34. Vogel Elisabeth, Bellelay ; 35. Vuilleumier Evelyne, Moutier ; 36. Zimmerli Françoise, Perrefitte.

Une élève accidentée devra encore subir l'examen de gymnastique.

Candidats reçus à Porrentruy (une classe) :

1. Ackermann Hubert, Bourrignon ; 2. Brêchet Vincent, Delémont ; 3. Brunod Jean-Pierre, Ste-Ursanne ; 4. Chalverat Joseph, Châtillon ; 5. Engel Martial, Bévilard ; 6. Eyer Jean-Pierre, Courgenay ; 7. Gigandet Marcel, Courroux ; 8. Greppin Roger, Develier ; 9. Hammel Jean-Pierre, Courtemaîche ; 10. Jecker Raymond, Lajoux ; 11. Jecker Roland, Lajoux ; 12. Koller Germain, Les Rangiers ; 13. Marca Philippe, Delémont; 14. Monnier François, Moutier ; 15. Rossinelli Jean-Claude, Delémont ; 16. Smaniotto Diego, Bienne ; 17. Voirol Raoul, Tramelan ; 18 Wildi Joël, Courtelary.

Candidats et candidates reçus à Bienne (une classe) :

1. Ackermann Hubert, Bourrignon ; 2. Bréchet Vinnia, Bellelay ; 3. Buchwalder Josette, Bienne ; 4. Burkhalter Laurent, Court ; 5. Flury Christiane, Bienne ; 6. Gautier Cosette, Bienne ; 7. Gfeller Danielle, Cormoret ; 8. Houriet Christiane, Tramelan ; 9. Jacot Mireille, Bienne ; 10. Krummenacher Monique, Bienne ; 11. Lovis Christiane, Tavannes ; 12. Luscher Patrick, Bienne ; 13. Muller Claire, Bienne ; 14. Patthey Christiane, Bienne ; 15. Pauli Jean, Moutier ; 16. Rossé Denis, Moutier ; 17. Salzmann, Claire-Lise, Bienne ; 18. Soldati Murielle, Bienne ; 19. Visinand Mireille, Tavannes ; 20. Vouillot Francine, Bienne ; 21. Zulauf Sylviane, Bienne.

A. F.

Ecole normale d'instituteurs, Porrentruy

Depuis le lundi 21 février les élèves de l'Ecole normale sont installés à Haute-Nendaz (Sion) où s'écoulera leur semaine blanche, sous la direction de MM. Guéniat, dir., Tschoumy et Wettstein, professeurs, secondés par MM. Mouche et Beuret.

Reçus hier par un temps pluvieux et maussade, nos normaliens ont eu la joie de se voir révéler, au matin, les splendeurs d'un panorama de toute beauté, dans un soleil éclatant. Il semble donc que la semaine leur sera propice, sur des pistes capables d'absorber leur vigueur sportive...

Puissent-ils en rapporter une riche moisson de bons souvenirs !

DIVERS

Echange d'appartement

Famille saint-galloise de cinq personnes désire échanger, l'été prochain son appartement de quatre pièces contre un logement dans la région du Léman. Offres à M. A. Haag, Storchenstrasse 29, 9000 Saint-Gall.

Renseignements auprès de Berthold Beauverd, inspecteur scolaire, Clochetons 21, 1000 Lausanne.

Correspondance

Un collègue d'Allemagne de l'Est cherche un correspondant pour un échange de lettres et de timbres-poste.

S'adresser à Rudi Walter, Karl-Marx-Stadt, Gartensteig, II, Allemagne orientale.

imprimerie

vos imprimés seront exécutés avec goût

corbaz sa

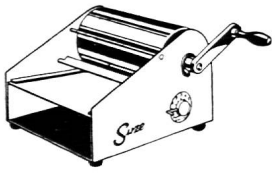

DUPLICATEUR A ALCOOL « SUZE »

Bâti extra-solide. Plateau chromé. **Compteur.** Excentrique de pression. Distribution semi-automatique de l'alcool. Garantie : 2 ans. **Perfectionnements tels qu'aucune machine de même classe ne peut vous offrir.** Prospectus sur demande et démonstration à domicile sans engagement. Livré avec 500 feuilles de papier, 1 litre d'alcool et 12 stencils ; housse en plastique et de nombreux gabarits.

Fr. 270.- seulement !

Atelier technique Pierre JUNOD
2606 Corgémont - Tél. (032) 97 17 67

AURORE

ECOLE D'INSTITUTRICES de jardinières d'enfants

Fondée en 1926

PRÉPARE aux carrières éducatives

ENSEIGNE pédagogie et psychologie

APPLIQUE les connaissances acquises dans ses classes enfantines et préparatoires.

Dir. Mme et Mlle LOWIS
ex-prof. Ecole normale, diplômées Université

Rue Aurore 1, Lausanne - Téléphone 23 83 77

notes de travail

Samedi 20 juin

Nous préparons la sortie au glacier du Trient. Je découvre une fois encore combien la nature profonde de l'enfant peut différer de ce que pourrait révéler un examen superficiel. Ainsi Jojo le dur, craint de ses camarades, la lèvre légèrement basse et le verbe sec qu'on le verrait bien chef de bande, le Jojo donc, dès qu'il apprend que nous utiliserons le télésiège me prend à part : « C'est que Msieur, moi j'oserai jamais monter dans ce truc-là, j'ai bien trop peur... et puis s'il y a la foudre dans les rochers ?... Et puis faudra pas me forcer à manger la soupe, je peux pas la descendre... Oh ! Jojo, le caïd, le faux-dur tout plein de frousse, de replis, d'angoisses ; et qui se donne des airs de Zorro pour qu'on ne se doute surtout de rien...

Lundi 22 juin

Le temps se remet, le départ est décidé. Ambiance des veilles de courses, parfum des choses à venir.

Mercredi 24 juin

L'expédition a bien marché. Soleil, ciel ouvert, vent léger, un temps de rêve. Le chemin ombragé de pins et de mélèzes qui, du col de la Forclaz, monte vers les glaciers, longe longtemps un bisse. Les gosses organisent au retour, sur cette eau qui chemine à la vitesse d'un homme au pas, une régate générale pour laquelle chacun a choisi son embarcation : pives, boîte vide, fragment d'écorce, branchettes dont chacun a supputé au départ les qualités nautiques. Le hors-bord écorceux du maître tient un moment la tête puis s'accroche piteusement à une racine et se voit triomphalement dépassé par ses poursuivants. La peau de saucisson de Charles, à laquelle personne ne prêtait attention au départ, s'impose au finish ! Ils font ainsi quatre kilomètres les nez au bisse sans s'en apercevoir, criant sans se lasser des encouragements à leurs couleurs. A l'arrivée nous sommes morts de rire. Le télésiège nous remet et la flore de la crête d'Arpille est admirable. Rhodo, orchis, gentianes en tapis... Personne n'a envie de redescendre. Pourtant, un peu plus tard, au soleil couchant, c'est le quai de gare de Martigny où une dizaine de classes attendent le train. A côté de nous une troupe de grandes filles de 7 ou 8e, pantalons collants, mocassins légers, et qui rentre des hauteurs. Complètement déchaînées les grandes gosses ! Ce n'est plus la joyeuse humeur et les chants d'une fin de course, mais l'excitation la plus détestable, les bousculades, les chansons hurlées, le twist, la cigarette au bec. Là devant une jeune maîtresse claquée, à fleur de la crise de nerfs et les gamines qui se moquent ouvertement d'elle. C'est là que je voudrais tous les donneurs de conseils en cabinet et dresseurs de plans. Et « ces dames de la Commission scolaire » qui trouvent que... Mes gars se tiennent bien et ils y ont quelque mérite, car le retour en train nous place dans la même voiture que cette horde de chouchou yéyé. Une des filles manque d'ailleurs de passer par la fenêtre du wagon alors que nous roulons à pleine vitesse et ce petit incident ramène un semblant d'ordre.

Jeudi 25 juin

Je redoute un peu que quelque lecteur m'ayant mal compris ne tire prétexte de ces lignes pour plaindre ces « pauvres petits » et n'en vienne à pousser de hautes clameurs contre les erreurs et abus de l'Ecole. Il est si facile d'être contre...

Je répète que ce qui est à craindre n'est pas l'effort auquel est soumis l'enfant. L'enfant, au contraire, a grand besoin de se durcir la peau face à la difficulté et je le voudrais bien davantage encore confronté à l'obstacle. Cela surtout à notre siècle de loisirs passifs, des 30 000 spectateurs pour 22 joueurs, dans ce temps de télévision où le principal travail de la soirée est d'installer ses jambes sur un siège placé devant le fauteuil, à notre époque de voiture, de fauteuil relax et de presse à images ; dans ce temps-là il importe de faire découvrir au gosse la joie de l'effort et de la difficulté subjuguée. Qu'on ne prenne donc pas sans réfléchir ces pauvres petits en pitié, ces malheureux que l'école fatigue tant. Ceci dit, je souhaite que cet effort on le sollicite davantage que de l'imposer et qu'on laisse à l'enfant quelque chose à offrir. (Cousinet dit que la difficulté est éducatrice quand elle est rencontrée et non imposée.)

Je voudrais que l'enfant jamais ne soit privé de toutes les richesses nées de l'effort et le voir mener une vie plus spartiate ne m'effrayerait pas. (Là, le mouvement scout fait de la belle ouvrage.)

Le but de l'éducateur n'est pas tellement de supprimer les obstacles et les embûches que d'apprendre à l'élève à les dominer. Prendre garde donc d'éviter tout sentimentalisme inopportun.

Je verrai même assez bien un père disant à son fils : tu as un maître injuste ? Belle occasion d'apprendre à rester silencieux lorsque tous les autres crieront ; cela t'offrira une chance de le comprendre ; cet autre est trop sévère ? Tu prendras l'habitude d'exiger davantage de toi pour le satisfaire ; celui-là professe une opinion qui n'est pas la tienne ? Tu sauras que la vérité est multiple.

Aimer l'enfant n'est pas prendre toujours son parti. Défendre un enfant n'est pas aller nécessairement dans le sens de son désir.

Je suis inquiet à voir tant de parents plaindre sans retenue leurs enfants, victimes, ces pauvres petits précisément. Les bébés américains qu'on a tenté d'élever dans un milieu parfaitement aseptique se sont révélés vulnérables à la moindre maladie, et presque inaptes à la vie.

Nous souhaitons tous une Ecole meilleure et savons bien qu'elle doit se réformer constamment. Mais cette réforme ne se fera valablement que de l'intérieur. Il est si facile de proposer des réformes quand elles ne vous coûtent rien. Toute réforme doit être l'œuvre de ceux qui portent les fardeaux. Seul l'enseignant peut offrir un engagement plus grand. On n'impose pas un sacrifice. Mais que ceux qui veulent aider

l'Ecole apprennent à leurs enfants le respect simple de ceux qui les enseignent et n'en fassent pas de petits personnages qui savent critiquer leur maître avant que de savoir lire.

Mon père m'invita dès mon plus jeune âge à me taire devant l'injustice qui m'était faite, mais à dénoncer celle qui frappe autrui. Et je lui sais gré de m'avoir enseigné à ne pas me prendre trop au sérieux et à ne pas me dresser sur mes ergots au premier contretemps venu.

Daniel Courvoisier.

Une préoccupation: les retards scolaires

A l'occasion du rapport sur l'activité des écoles primaires de Montreux en 1965, nous avons effectué une petite enquête sur ce phénomène qui ne laisse pas d'inquiéter : la proportion anormale d'élèves scolairement retardés. Non que la situation soit plus grave dans notre ville qu'ailleurs (on se souvient des excellents travaux genevois qui ont paru ici-même), mais il nous a semblé intéressant de la sonder d'un peu plus près sur la base des données locales, dans l'espoir que cette enquête sera reprise ailleurs et que des remèdes salutaires pourront y être trouvés sur un plan général.

En premier lieu, nous avons établi la *proportion* des élèves ayant une ou plusieurs années de retard et concrétisé par un graphique les résultats obtenus. Ce tableau, précisons-le, ne concerne que les seuls élèves primaires, les élèves des classes supérieures et des classes de développement n'y figurant point.

Proportion des retards scolaires en fonction de l'âge
(élèves des classes primaires seulement)

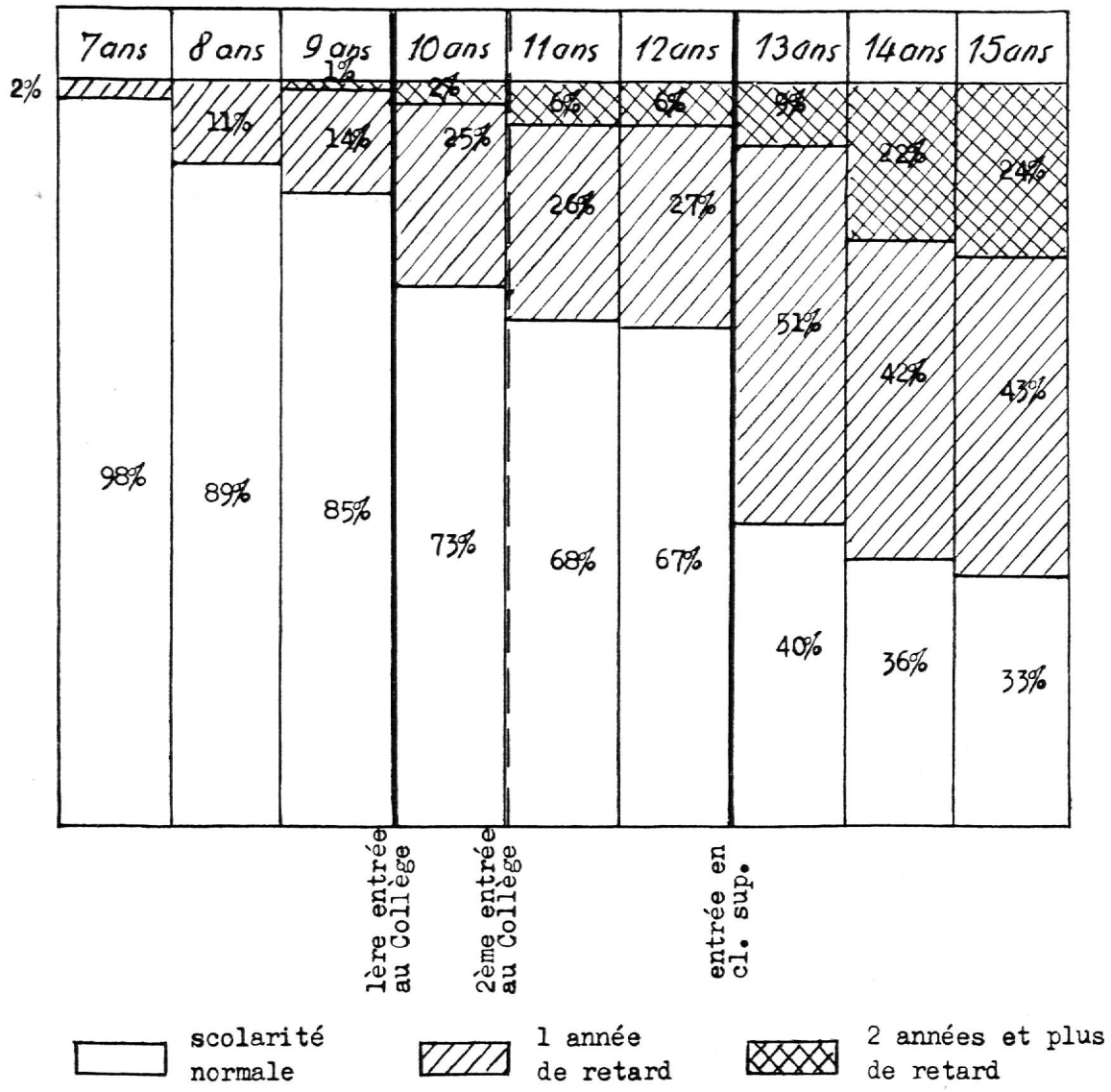

Ce graphique met en évidence certaines réalités assez éloquentes : dans les années qui s'échelonnent entre l'entrée au collège et l'admission en classe supérieure, plus de 30 % des élèves sont incapables de suivre normalement le programme officiel. Cette proportion s'élève à près des deux tiers dans les trois dernières années de la scolarité primaire.

On conçoit le désenchantement des maîtres tenus de faire face aux exigences d'un plan d'études adapté au tiers seulement de leurs élèves... et on ne s'étonne plus du résultat décevant des examens annuels. Les programmes et les structures en vigueur tiennent insuffisamment compte du fait que dans les classes terminales de l'école primaire, de la plupart d'entre elles en tout cas, les élèves d'âge normal sont une faible minorité. Seule une réforme profonde pourra rendre vitalité et efficacité à ce secteur scolaire qui, sous sa forme actuelle, est foncièrement inadapté. Nos classes à option sont le reflet de cette préoccupation.

La proportion des retards établie, il était intéressant d'en rechercher *les causes*. Sans pouvoir analyser les dossiers des 360 écoliers retardés, faute de temps, nous nous sommes borné à l'examen d'une seule classe d'âge, celle des enfants nés en 1952. Déduction faite des élèves entrés au collège secondaire, 130 enfants de cet âge sont immatriculés dans nos classes. De ce nombre :

76 suivent normalement le programme (cl. à option ou cl. sup.)
40 ont un an de retard
7 ont deux ans de retard
7 sont en classe de développement.

Ainsi donc, 54 enfants sur 130, soit 41,6 % ont eu jusqu'ici leur scolarité perturbée. L'examen détaillé des 54 dossiers conduit aux constatations suivantes :

— *Dans 11 cas, le retard est manifestement dû à des difficultés d'adaptation ensuite du changement de langue (enfants étrangers ou Suisses allemands), l'intelligence de l'élève étant par ailleurs normale.*

— *Dans 10 cas, il s'agit d'un manque de possibilités intellectuelles, voire de débilité ou d'infirmité.*

— *Dans 18 cas, le milieu familial présente des anomalies graves qui ont très probablement perturbé l'enfant : divorce, remariage d'un des parents, mère célibataire, décès du père qui oblige la mère à travailler, enfants placés, famille nombreuse entraînant une promiscuité défavorable à l'étude. A ce propos, il est intéressant de noter que le nombre des frères et sœurs semble jouer un rôle dans ce domaine : la moyenne s'établit à 3,1 enfants par famille pour les enfants retardés, contre 2,4 pour les autres.*

— *Dans les 15 autres cas, enfin, les causes d'échecs sont trop difficiles à établir pour que nous puissions en tirer des déductions valables.*

— *Quant à l'âge où se manifeste pour la première fois l'échec, il apparaît nettement que c'est le cap des deux premières années qui est le plus difficile à franchir :*

11 élèves ont eu leur premier échec en fin de 1re année
12 en fin de 2e
8 en fin de 3e
8 en fin de 4e
2 en fin de 5e
1 en fin de 6e.

Ceci souligne avec force l'importance d'un bon conditionnement scolaire et familial dans les premières années d'école. Avis donc aux parents, et à ceux qui pourraient croire qu'il n'est pas indispensable d'avoir des éducateurs de premier ordre pour enseigner les rudiments !

— *Une remarque enfin quant au sexe : parmi les 54 retardés, on compte 33 garçons et seulement 21 filles. Qu'est-ce à dire, sinon que cela semble confirmer l'impression ressentie par la plupart des enseignants et des parents : si les fillettes, de nature généralement plus docile et plus passive, s'accommodent relativement bien de l'école traditionnelle, beaucoup de garçonnets souffrent de la contrainte qu'elle impose, et s'évadent dans le rêve ou l'amusement.*

De cette enquête très fragmentaire, nous pouvons cependant tirer quelques enseignements :

1. *Dans les 2/5 environ des cas d'échec, l'école ou la famille ne sauraient être mises en cause.*

2. *Une fois sur trois, la carence du milieu familial semble porter la responsabilité principale. A l'école d'y suppléer dans toute la mesure du possible en créant en classe un climat affectif heureux qui sécurise l'enfant et lui donne du cœur à l'ouvrage. Les études surveillées instituées il y a trois ans contribuent beaucoup, pour leur part, à compenser les mauvaises conditions de travail à domicile.*

3. *Dans un nombre important de cas enfin — disons le tiers — l'échec aurait probablement pu être évité si des mesures adéquates avaient été prises à temps : dyslexie décelée et soignée dès le début, éducation des réflexes moteurs, repérage des troubles du langage, de l'ouïe ou de la vision, conseils aux institutrices et aux parents, leçons d'appoint, etc...*

C'est ici qu'intervient le rôle extrêmement précieux de la psychologie scolaire, dont la tâche essentielle consiste à discerner à temps les causes de difficultés, et à trouver remède.

Sa collaboration est particulièrement précieuse lors des promotions de printemps : depuis cette année, aucun échec n'est proposé par un maître et sanctionné par le directeur sans un préavis de notre psychologue, qui examine à temps et à loisir le cas de tout élève lui ayant été signalé comme en danger d'échouer.

Ces mesures — études surveillées, activité de la psychologue, circonspection accrue en cas de non promotion — sont trop récentes pour avoir influencé les résultats de l'enquête à laquelle nous nous sommes livré. Il sera intéressant de la répéter dans quelques années, et peut-être verra-t-on apparaître un substantiel progrès dans ce domaine, qui constitue une de nos préoccupations majeures.

J.-P. Rochat.

Vitamines :

Ceux-là seuls sont heureux qui ont l'esprit tendu vers quelque objet autre que leur bonheur.

Stuart Mill.

De Voltaire à Gœthe...

...en passant par le « franglais »

A l'époque des grands échanges internationaux, culturels aussi bien qu'économiques, à l'heure où l'on parle d'Europe unie, d'intégration, de Marché commun et de Zone de libre échange, il est un phénomène qui prend d'inquiétantes proportions. Après le mélange des politiques, des intérêts et des peuples, nous assistons à un mélange des langues. Ce regrettable état de fait s'amplifie démesurément malgré les moyens d'instruction de plus en plus abordables dans chaque pays.

Alors, nous constatons qu'une langue aussi riche et variée que la nôtre — inviolable patrimoine de la culture française — n'est pas à l'abri de certaines déformations, qu'elle en est venue à accueillir passivement une quantité de termes souvent lourds, prétentieux ou même ridicules.

La Suisse romande, carrefour d'idiomes entre tous, constitue un excellent terrain d'étude pour ce phénomène, un creuset d'observation où se fondent des tendances et habitudes linguistiques séculaires. Ici comme ailleurs, le redoutable « franglais » nous guette, fait des ravages, prenant sournoisement de l'ampleur, s'imposant, s'infiltrant avec arrogance. Deuxième intolérable danger pour notre langue : sa germanisation, beaucoup plus vieille en date que la précédente maladie. Enfin, certaines déformations, typiquement romandes ou autres, dont nous verrons quelques exemples, imputables à des restes de patois, à des erreurs solidement enracinées ou à une négligence de parler transmise de père en fils, au cours des siècles.

Somme toute, on aurait tendance, de nos jours, à considérer une langue comme une matière malléable, plastique, façonnable à volonté, à laquelle on se croit permis d'incorporer n'importe quels ingrédients étrangers et nuisibles, comme une recette dont la formule immuable ne serait plus respectée, dont la structure subirait des contrariétés, une langue appauvrie par l'emploi d'éléments préfabriqués que sont en réalité les expressions toutes faites.

Bref, il n'est pas question de jouer les puristes, les linguistes distingués, mais de prévenir l'homme de la rue du danger qui menace notre beau et riche moyen d'expression qui n'a nullement besoin, ou si peu, d'éléments étrangers pour être hautement expressif, sans non plus pour cela user d'un langage pompeusement châtié.

L'ENVAHISSEMENT DU « FRANGLAIS »

A vrai dire, l'idiome de Shakespeare nous a fourni quelques termes utiles et même très pratiques dont nous ne saurions que difficilement nous passer maintenant, tels que « week-end », ou une quantité d'expressions relatives aux sports, admis par tous. Mais il est maintenant d'usage, dans le domaine du spectacle notamment, de truffer les programmes radiophoniques ou de télévision de mots qui, eux, pourraient très bien avoir leur équivalent en français. Vous avez certainement entendu un acteur ou un chanteur déclarer : « Je vais donner un one-man-show » (spectacle de music-hall consacré entièrement à une seule vedette). Bien des gens accordent peu d'importance à ces ridicules manies, est c'est bien regrettable. Quant à nous, cela nous chagrine, et nous ne sommes pas les seuls...

La faute en incombe, à notre avis, aux gros brasseurs d'affaires américains, aux « businessmen », à ceux qui vendent du sport, de la chanson ou des films, qui ont inondé nos marchés européens de leurs « gadgets », de leurs habitudes, de leurs « hobbies » et de leur **langage commercial préfabriqué de gens pressés.**

En ville, les dames bien font du « shopping » alors qu'une femme du peuple fera du lèche-vitrines. Le mari de Madame s'occupe de « public-relations » (prononcez bien sûr « relaichion'z ») ; le brave homme travaille dans un bureau où règne un excellent « team-work »... Cette dernière expression, que les gens sensés traduisent par « travail d'équipe », figure dans chaque offre d'emploi d'une entreprise romande.

Tel chanteur effectue son « come-back » avec un spectacle « non-stop » enregistré en « play-back »... Toutes ces expressions, que nous qualifierons de grossièrement prétentieuses, et qu'on écrira bientôt sans guillemets, sont consacrées depuis plusieurs années par les gens du cinéma, de la chanson et surtout de la télévision, où les Américains, plus que les Anglais, ont exercé une influence technique, artistique et linguistique considérable.

Mais il ne s'agit pas de mesurer dans quelle proportion le « franglais » s'est-il américanisé, il s'agit de dénoncer, une fois de plus, cette habitude absolument ridicule de nous imprégner, souvent par snobisme, de ces mots grotesques et parfaitement superflus. Qui prétendra qu'on ne peut remplacer « interview », « hardtop » ou « overdrive » par des substantifs « bien de chez nous » ?

Personnellement, nous sommes reconnaissants à certains chroniqueurs sportifs romands de parler de « coup de coin » et non pas de « corner »...

UNE GERMANISATION PARTIELLE

Là, il s'agit d'un phénomène commun aux régions frontalières des pays de langue allemande. Nous l'avons observé, dans une certaine mesure, en Alsace et en Basse-Lorraine. Il existe aussi, paraît-il, dans la Belgique francophone orientale.

Beaucoup moins grave, moins fréquent que le « franglais » — car il infeste seulement des zones limitées — il s'attaque à la syntaxe française en donnant à certaines phrases la tournure typiquement germanique du verbe à la fin, après les compléments. Ce qui donne des « Je n'ai personne trouvé », « il n'est non plus pas venu », et nous avons même entendu un jour « La politesse, ça n'a jamais personne étouffé » ! Signalons que l'auteur de la dernière phrase, natif de Territet, n'a jamais parlé un mot d'allemand. Alors ?... Assez amusantes tournures de phrases qui frappent au premier abord, mais auxquelles on s'habitue...

La germanisation de la langue française se manifeste encore dans certains verbes auxquels on prête le sens transitif qu'ils ont en allemand. Deux exemples : **marier** et **servir.** « Je **n'ai pas servi** cet outil » au lieu de « je **ne me suis pas servi...** ». Ici, on pensait au « brauchen » allemand qui, lui, est transitif et se traduit par **employer.** Il en sera exactement de même pour « **J'ai marié** la fille de Jules » au lieu de « Je **me suis marié avec...** », ou alors le transitif **j'ai épousé.**

On peut aussi reprocher à la germanisation du français de nos régions la curieuse prononciation de certains mots à la terminaison en **um.** Rhum devient « roume »,

maximum « maximoume », podium, aluminium, et ainsi de suite... Mais on déformera quelquefois encore la prononciation de certains mots... anglais : nous avons entendu, chez un boucher, parler de « roume-chtèque » (rumsteck). Il y a le fameux « st » allemand qui devient « chtoudio » dans studio, par exemple. Nous n'oublierons pas non plus, impitoyables dénonceurs que nous sommes, de citer le fameux et courant « pullo**vre** ».

Mais venons-en, pour terminer ce paragraphe, aux mots eux-mêmes issus directement de l'allemand, tels que « hydrant » (bouche à eau) et employés ici le plus naturellement du monde. Les exemples ne manquent pas, là encore. Que dire aussi du célèbre « C'est **quoi pour une ?** » **(Was** ist **das für eine ?)** employé pour demander « qu'est-ce que c'est » ou « qui est cet homme ? »

DÉFORMATIONS INTÉRIEURES

Une certaine erreur dans la construction des phrases se remarque assez souvent : le défaut de ponctuation qui vise à placer une virgule entre sujet et verbe. Exemple caractéristique : « Le sujet numéro 5 présenté ensuite, sera... » En ce cas, il aurait fallu aussi une virgule après « numéro 5 », de façon à mettre « présenté ensuite » en apposition **facultative.** Il faut deux virgules ou aucune, sinon le sens de la phrase est altéré, discutable, sa construction n'est pas logique. Tout doit suivre une **ordonnance précise...**

La publicité, en général très bien faite du point de vue graphique, est assez souvent mal rédigée. On soigne les dessins, la disposition, les photos, mais rarement le texte. Pourquoi ? Sans considérer la médiocrité, la banalité de certains slogans, que nous n'avons pas à juger ici, il faut tout de même relever une faute grave que l'on retrouve à peu près partout : le mélange ou la confusion des prépositions « dès », « depuis » et « à partir de ». Là, une remise au point est nécessaire. « Dès » servira à marquer un **point de départ** dans le lieu ou le temps, avec une idée d'urgence dans « Je viendrai **dès** que je le pourrai ». **Donc, plus jamais de cet horrible « dès 50 francs » dans les annonces !** Dans ce dernier exemple, « à partir de » convient parfaitement et est en fait la **seule préposition utilisable** pour exprimer le point de départ dans les prix. « Depuis » indiquera une notion de temps aussi, mais plutôt dans le passé : « Je suis ici **depuis** hier ». On ne dira donc pas « location ouverte **depuis** 20 heures demain soir » mais **à partir de** 20 heures.

Que penser encore des camions de certains poseurs de tapis, parquets et sols en « plastic ». Oh, que nous n'aimerions pas fouler de tels sols ! Ce doit être un relent des récentes histoires d'OAS...

Des mots mal employés ou erronés : On ne « relave » pas la vaisselle, on la... lave, tout simplement. Il n'y a pas de « thé de menthe » ou de « thé de verveine ». Le thé, c'est du thé. Les autres boissons sont d'autres **infusions.** On ne sait pas **cuire** (on ne peut dire « je cuis » que dans les pays à populations anthropophages), mais on sait **cuisiner** ou **faire la cuisine.** A 100 degrés, l'eau ne cuit pas, elle **bout.** On ne dit pas **une** mais **un** caramel. Du reste, ce terme ne désigne pas tous les bonbons en général, mais une spécialité bien définie.

Pourquoi dire trois heures « de temps », il y a trois ans « en arrière » ? D'ailleurs, les expressions pléonastiques sont légion un peu partout et il serait trop long de vouloir ici les citer toutes, de même qu'il serait ridicule de prétendre les éliminer en les dénonçant, hélas !

Autre lourdeur assez fréquente, dans les statistiques : « Ces sommes représentent **le 65 %** du total ». Mais non ! Ces sommes représentent **65 %,** tout simplement, du total...

Un temps bizarre, d'un mode inconnu, fleurit dans la conjugaison des verbes. Nous appelons cette forme le « superdécomposé ». Cela donne des phrases telles que « J'ai **eu** joué dans cette ville », « j'ai **eu** lu cette publication quelque part ». Le **eu** veut dire ici que l'on a **déjà** joué dans cette ville, que l'on a **déjà** lu cette publication. Il y a donc une idée de renouveau, assez bien imagée, mais si laide !

Enfin, relevons l'emploi abusif et trop facile d'expressions toutes faites et de termes bien définis que, par extension, on applique à toutes sortes de choses ou d'idées. On entend dire à longueur de journées « qu'il n'y a pas de problème » à propos de tout et de rien. Les manifestations se déroulent « sous le signe » de la bonne humeur, de la cordialité ou du soleil... Initialement, cette expression était relative aux horoscopes, elle aurait bien dû le rester !

oOo

Il est bien entendu qu'une telle étude ne saurait être exhaustive, le sujet traité étant inépuisable et se prêtant à de nombreuses controverses. Quoi qu'il en soit, que l'on ne vienne surtout pas nous accuser de dire que « tout le monde » parle mal, que « tout le monde » massacre ou mutile notre langue. Ici, comme dans tous les domaines, la généralisation ne saurait être permise. Du reste, les éducateurs de tous les niveaux connaissent bien ces questions de langage et savent rester vigilants afin que la « belle langue de Voltaire » ne devienne pas un conglomérat informe, un amalgame d'expressions mal dédouanées.

Il existe bien des associations pour la défense de notre langue, mais hélas, si peu suivies et écoutées, que le mal s'étend sans cesse, guettant l'homme de la rue et, à plus forte raison, l'écolier... Quant à l'Académie, son rôle est malheureusement trop passif, elle ne fait guère que constater, enregistrer les faits, admettre ou ne pas admettre... quand il est trop tard.

Bref, les écueils sont nombreux et si l'on ne réagit pas, à la base, un temps viendra peut-être où notre langue ne servira plus que de support, de trame à de plus en plus nombreuses et insolites expressions étrangères.

Yves Jault.

LE TROP ET LE TROP PEU

Parce que Jérôme s'est élevé contre une école de la quantité, on le félicite.

— Tu as raison, il faut faire peu et bien.

Voilà de ces louanges dont on aimerait se passer. « Peu et bien, beaucoup et mal ». Toujours ces associations d'idées gratuites : « Qui fait peu fait bien, qui fait beaucoup fait mal ».

On énonce là des sottises, comme toujours quand on schématise. Nous connaissons des traînards gâcheurs et des véloces brillants. On devrait bien comprendre pourtant que le don et la grâce sont de surabondance et que le piétinement relève peu de l'esthétique.

C'est que, pour notre aise, nous voulons la moyenne. Ce n'est déjà pas un si joli mot. Tout ce qui n'est pas de la moyenne nous gêne : celui-ci qui lambine et que nous avons raison de bousculer, et celui-là qui vole et que nous avons bien tort de freiner.

— Donnez, donnez toujours, disait le vieux maître. Ces brebis affamées, laissez-les courir vers la pâture. Nous avons bien assez de mal à faire boire celles-là qui n'ont pas soif.

Jérôme.

Fiche de revision, degré supérieur

ANALYSE LOGIQUE

Choisissez parmi les termes ci-dessous celui qui correspond à la fonction du groupe de mots soulignés ; vous n'utiliserez pas nécessairement tous les termes.

EXEMPLE : *Le coureur a franchi* **la ligne d'arrivée.**
Le terme souligné est un complément d'objet direct qui, sur notre liste, porte le numéro 3 ; on a donc inscrit ce chiffre dans la colonne de droite.

N^os^ Terme grammatical

1. Sujet
2. Attribut
3. Complément d'objet direct
4. Complément d'objet indirect
5. Complément de lieu
6. Complément de quantité
7. Complément de manière
8. Complément de but
9. Complément de nom
10. Subordonnée complément d'objet direct
11. Proposition principale
12. Subordonnée relative

PHRASES

Numéros

1. Depuis trois semaines, Jean **nous** parle à chaque instant de ses examens. .....
2. **Pour terminer ce travail,** il faudra travailler ferme. .....
3. Le concierge a fait dans la cour un gros tas de **feuilles mortes.** .....
4. **Lequel** de ces enfants a retrouvé mon chien ? .....
5. **Que** manges-tu pour ton déjeuner ? .....
6. Le professeur est fort **satisfait** de ses élèves. .....
7. La voiture **qui a déraciné l'arbre** a été ramenée au garage en piteux état. .....
8. **Qui** te l'a dit ? Réponds-moi. .....
9. Il n'**y** retournera qu'avec une certaine crainte. .....
10. **A tous** vont mes vœux de succès .....
11. La police a enfin réussi à arrêter le chef **de la bande.** .....
12. Couche-toi, tu me sembles **malade.** .....
13. Tu manges **trop,** gronde souvent mon père. .....
14. **Qu**'y voit-on, dans ce dédale ? .....
15. Je ne le vous réclamerais pas, si je n'**en** avais besoin. .....

Fiche de revision, degré supérieur

FORMES VERBALES

Compléter les phrases ci-dessous en mettant le verbe entre parenthèses au temps convenable, comme on l'a fait dans l'exemple.

EXEMPLE : *Tu m'aideras dès que tu (terminer)* **auras terminé** *ton travail.*

1. Il ne faut pas que vous (être) ..... distraits.
2. Dès que vous serez arrivés à destination, vous m'(envoyer) ..... des nouvelles.
3. Allons, (dire) .....-moi vite tout ce que vous savez !
4. Si tu (pouvoir) ..... me rendre ce service, j'en serais bien content.
5. Je doute fort que tu (savoir) ..... le nom de cet étrange animal.
6. Je vous ai expliqué trois fois ce problème et vous (faire) ..... toujours la même faute.
7. (Réussir) ..... d'abord ton examen et ensuite nous reparlerons de tes vacances.
8. Nous (nettoyer) ..... la salle dès que les convives seront partis.
9. Regardez, en ce moment les montagnes (étinceler) ..... de leurs premiers feux.
10. Ce matin, ma sœur (se blesser) ..... dangereusement avec un couteau rouillé.
11. En (punir) ..... toujours cet enfant vous n'aboutirez à rien.
12. Pierrot, (tendre) ..... bien le câble et je pourrai fixer l'anneau.
13. Il faut que nous (travailler) ..... rapidement, si nous voulons arrêter l'inondation.
14. Dès que le commerçant ouvrit sa porte, il (s'apercevoir) ..... qu'un voleur avait passé.
15. Pour la première fois les avions (atterrir) ..... devant les murailles.

Mettez le verbe **aller** aux personnes et aux temps indiqués :

1. 2e personne du sing. du subjonctif présent .....
2. 1re personne du plur. du conditionnel présent .....
3. Participe présent .....
4. 2e personne du sing. de l'impératif .....
5. 3e personne du plur. du passé simple .....

Papeterie St-Laurent

Charles Krieg

Tél. 23 55 77

Rue Haldimand 5 LAUSANNE

Rue Saint-Laurent 23

Satisfait au mieux :

Instituteurs — Etudiants — Ecoliers

Librairies - Papeteries

Naville & Cie S.A.

57, rue Lévrier — 5, rue de la Confédération — 61, route de Florissant, Genève.

CAFÉ ROMAND

St-François

Les bons crus au tonneau

Mets de brasserie

L. Péclat

CHINE
JAPON

3 juillet au 31 août : Fr. 5130.-

CHINE

par le Transsibérien - Hong Kong

24 juillet au 3 septembre : Fr. 3390.-

JAPON

24 juillet au 31 août : Fr. 3830.-

CIRCUITS LES PLUS COMPLETS
PLACES EN NOMBRE LIMITÉ

V. D. M. (VOYAGES DU MONDE)
28, faubourg de l'Hôpital - 2000 **NEUCHATEL**
Tél. 038 / 4 23 33 - **Réception de 15 h. à 18 h.**
tous les jeudis

Airtour Suisse — une réussite!

Airtour Suisse est depuis des années **l'organisation suisse pour voyages en avion la plus importante ;** elle est l'œuvre commune de plus de 120 bureaux de voyages. Tous les contrats d'affrètement d'avions pour Airtour Suisse sont conclus avec les compagnies d'aviation **Swissair** et **Balair.**

Maintenant vols avec **Coronado de Swissair** pour Majorque et la Tunisie !

2 semaines « tout compris »
Départs réguliers de mars à octobre, de Genève, Berne, Zurich et Bâle.

	A partir de Fr.
Majorque	**317.—**
Adriatique	**375.—**
Yougoslavie	**495.—**
Grèce	**495.—**
Costa del Sol	**496.—**
Bulgarie-Varna	**520.—**
Mamaia-mer Noire	**565.—**
Costa Dorado	**585.—**
Costa Blanca	**586.—**
Tunisie	**605.—**
Ibiza	**619.—**
Djerba	**685.—**
Algarve-Portugal	**693.—**
Angleterre	**814.—**
Iles Canaries	**872.—**
Israël	**925.—**
Madère	**998.—**
Liban	**1001.—**
Cap Nord/Laponie	**1295.—**

Demandez le programme gratuit chez agences de voyages **LAVANCHY S.A.**
Lausanne, rue de Bourg 15 ; Vevey, rue du Simplon 18 ; Morges, Grand-Rue 80.

APPRENTISSAGE DE

menuisier
ébéniste
charpentier

dans le canton de Vaud

L'attention des jeunes gens qui désirent apprendre l'un de ces métiers est attirée sur le fait que la fréquentation d'un **cours de préapprentissage** est obligatoire.

Ce cours de préapprentissage, qui a lieu dans une école professionnelle à Lausanne, **est gratuit.** Il dure quatre semaines et compte dans le temps d'apprentissage.

Les formules d'inscription, ainsi que tous renseignements, peuvent être obtenus auprès du secrétariat de la **Fédération vaudoise des entrepreneurs, avenue Jomini 8, 1004 Lausanne, tél. (021) 25 28 21.**

Voyages Thomas

PARIS — Exposition machines agricoles du 10 au 13 mars 1966 **Fr. 200.-**

BARCELONE — Les ILES BALÉARES du 4 au 11 avril (Pâques) car, avion et bateau **Fr. 510.-**

LA CAMARGUE - MARSEILLE du 8 au 11 avril (Pâques) **Fr. 270.-**

TUNNEL DU GRAND SAINT-BERNARD-ILES BORROMÉES du 9 au avril (Pâques) **Fr. 123.-**

LE GRAND TOUR DE LA HOLLANDE en car et bateau sur le Rhi du 25 avril au 1er mai **Fr. 465.-**

PÈLERINAGE A LOURDES du 28 avril au 6 mai **Fr. 440.-**

LA HOLLANDE en car et avion du 2 au 7 mai **Fr. 540.-**

LA HOLLANDE en avion et car du 7 au 11 mai **Fr. 500.-**

FRANCFORT — Grande exposition agricole avec une nuit à RUDE HEIM du 12 au 15 mai **Fr. 223.5**

AVRIL au PORTUGAL, la plus belle des croisières du 16 au 28 av dès **Fr. 1 176.-**

Organisation de voyages et de séjours en autocars, trains, avions bateaux.

Demandez notre programme 1966

DIRECTION L.E.B. Echallens
Tél. (021) 81 11 16

Winterthur ACCIDENTS

partout à votre service

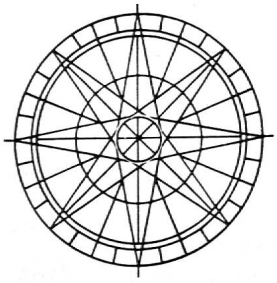

LE DÉPARTEMENT SOCIAL ROMAND des Unions chrétiennes de Jeunes gens et des Sociétés de la Croix-Bleue recommande ses restaurants à

LAUSANNE
Restaurant LE CARILLON, Terreaux 22
Restaurant de St-Laurent, rue St-Laurent 4

LE LOCLE Restaurant Bon Accueil, rue Calame 13
Restaurant Tour Mireval, Côtes 22a

GENÈVE
Restaurant LE CARILLON, route des Acacias 17
Restaurant des Falaises, Quai du Rhône 47
Hôtel-Restaurants de l'Ancre, r. de Lausanne 34

MONTREUX Restaurant « Le Griffon »
Avenue des Planches 22

NEUCHATEL
Restaurant Neuchâtelois, Faubourg du Lac 17

COLOMBIER Restaurant DSR, rue de la Gare 1

MORGES Restaurant « Au Sablon », rue Centrale 23

MARTIGNY
Restaurant LE CARILLON, rue du Rhône 1

SIERRE Restaurant DSR, place de la Gare

RENENS Restaurant DSR, place de la Gare 7

6 Bibliothèque
Nationale Suisse
3000 BERNE

J. A.
Montreux 1

S. A. de l'Imprimerie Corbaz, Montreux